

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 15
Présents : 07
Votants : 07

L'an deux mil dix-neuf, le **dix-huit avril**, le Conseil Municipal de la commune de MAZION dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Le Maire, Maryse CHASSELOUP.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 avril 2019

Présents : Mmes CHASSELOUP, COUDERC,
MM. BOURDEAU, SEBERT, DROCHON, PINSON, DARTIER

Absents / excusés : Mmes KLEBANOWSKI, FAUCONNIER, BIROT, MÜLLER, CORRÉ-
GUITARD

MM. HOULBRECQUE, SICAUD, SOULIVET

Pouvoirs : Mme FAUCONNIER à Mme CHASSELOUP, Mme KLEBANOWSKI à M. DROCHON, Mme BIROT à M. PINSON, M. SICAUD à M. BOURDEAU, M HOULBRECQUE à Mme COUDERC.

Secrétaire de séance : Mme COUDERC.

COMPTE RENDU

ACHAT D'UN BUNGALOW POUR L'ATELIER MUNICIPAL

Madame le Maire présente le devis et les plans proposés par la Société RABOTIN (Pugnac) concernant un bungalow neuf de 15 m² tout-équipé (douche / WC / lavabo / cumulus / chauffage / kitchenette) et d'un montant de 14 106.00 € TTC.

L'installation d'un bungalow présente l'avantage de ne pas demander de permis de construire puisqu'il s'agit d'une structure amovible.

L'assainissement est à prévoir, ainsi que le raccordement à l'eau et à l'électricité.

Un technicien de la SAUR s'est déplacé pour indiquer la bouche de raccordement de l'assainissement.

L'installation est prévue contre le terrain de pétanque. Une chape en béton ou des plots en béton (solution proposée par M. PINSON et M. SEBERT) sont à prévoir avant l'installation du bungalow. Pour cela, Monsieur Stéphane HYDIÉ sera contacté pour établir un devis et des conseils techniques.

Une responsable de la Société Rabotin doit se déplacer prochainement sur site afin d'évaluer l'emplacement futur du bungalow.

Madame le Maire propose de passer la commande assez rapidement dans la mesure où le délai de réception est de 8 semaines.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ **Les travaux de réfection des trottoirs** au Lotissement Bergeron auront lieu pendant la 2^o quinzaine d'avril 2019.
- ❖ M. PINSON demande que soit retiré un bloc de béton proche du Lotissement Bergeron.
- ❖ M. DROCHON renouvelle la demande de **fauchage à la « Cafourche »**. Michel était en congés pendant toute la semaine 15.
- ❖ **Problème de l'utilisation du tracteur-tondeuse sur la voie publique** : M. DROCHON précise qu'il faut une assurance spécifique, une plaque d'immatriculation sur la tondeuse et un gyrophare. Donc, il est demandé de ne plus faire les bords de route avec le tracteur-tondeuse.
- ❖ **Le loyer mensuel du Presbytère**, qui est calculé en fonction de l'indice INSEE, s'élèvera à compter du 1^o mai 2019 à 503.40 €, (au lieu de 495.00 €).
- ❖ **Marathon** : la coupe sera transmise à M. DUBANT dès qu'elle sera gravée.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.
Prochain conseil municipal : le lundi 06 mai 2019 à 20h30*